

DE pas davantage A non plus

FRANCIS CORBLIN
(Université Paris-IV-Sorbonne)

Corblin F. (2005) "De pas davantage à non plus", dans *La syntaxe au coeur de la grammaire*, F. Lambert et H. Nølke, eds, Mélanges Claude Muller, Presses Universitaires de Rennes, pp.65-74.

Cet article s'inscrit dans un projet plus vaste dont l'objectif est de donner une sémantique compositionnelle à l'expression *non plus* (et à son correspondant positif *aussi*), expression utilisée dans des phrases elliptiques comme *Pierre non plus*, ou non elliptiques, comme *Pierre n'est pas venu non plus*. "Compositionnelle" veut dire que l'on voudrait dériver l'interprétation de la forme des deux composants qu'elle manifeste : une négation et un comparatif.

A titre de première étape, j'étudie l'expression *pas davantage*, qui est sans aucun doute possible composée d'une négation et d'un comparatif. Il sera montré que cette expression possède une gamme d'emplois très voisins de ceux de *non plus*, et on procèdera à un essai de dérivation compositionnelle de ces emplois, en essayant de convaincre le lecteur que le pas qui consiste à appliquer ces résultats à *non plus* n'est pas infranchissable.

1. Deux usages de pas davantage

Considérons les usages de *pas davantage* et *non plus* dans les phrases elliptiques :¹

(1) Marie a dépensé dix francs, et Jeanne pas davantage.

Un exemple comme (1) peut être analysé de manière compositionnelle : Marie a dépensé dix francs, et Jeanne (n'a) pas (dépensé) davantage (que dix francs). *Non plus* n'est pas acceptable dans ce contexte, alors que *pas plus* l'est :

(2) Marie a dépensé dix francs, et *Jeanne non plus.

(3) Marie a dépensé dix francs, et Jeanne pas plus.

La distribution de *non plus* est donc plus réduite que celle de *pas davantage* et *pas plus*. *Non plus* n'a pas capacité à exprimer une comparaison à une quantité précise, exprimée dans le contexte :

	<i>non plus</i>	<i>pas plus, pas davantage</i>
<i>Comparaison à une quantité</i> Jeanne a dépensé dix francs	NON *Marie non plus	OUI Marie pas davantage

Mais il y a un usage "étendu" de *pas davantage*, illustré par (4) et (5) :

(4) Marie n'est pas blonde, et Jeanne pas davantage.

(5) Kubrik n'est pas américain, et Rostropovitch pas davantage.

Ce qui confirme qu'on a affaire à un emploi particulier, c'est que les contraintes sur la phrase antécédente sont différentes :

(6) Marie est blonde, et *Jeanne pas davantage.

L'antécédent de la phrase elliptique est alors nécessairement de polarité négative, et *pas davantage* figure ici dans un contexte dans lequel *non plus* est acceptable, alors que *pas plus* ne l'est plus.

(7) Cinq n'est pas pair, et neuf non plus.

	<i>non plus</i>	<i>pas davantage</i>
<i>Emploi étendu</i> Jeanne n'est pas blonde	OUI Marie non plus	OUI Marie pas davantage *Marie pas plus

¹ Nous utilisons la terminologie suivante : une phrase elliptique est une phrase dépourvue de GV (l'équivalent de *GV ellipsis* en anglais). Mais il peut y avoir des phrases non elliptiques (avec un GV réalisé) qui comportent par ailleurs une ellipse : *Pierre est plus grand* n'est pas une phrase elliptique, mais dans beaucoup d'analyses comporte une ellipse.

L'emploi étendu de *pas davantage* a donc plusieurs caractéristiques : il n'est possible qu'avec un antécédent négatif; il ne construit pas une comparaison à une quantité précise exprimée dans la première phrase; il admet des antécédents non-gradables.

2. Emploi étendu en construction comparative.

Considérons maintenant l'emploi de ces formes dans des constructions comparatives. Il existe indiscutablement un usage étendu des comparatifs négatifs, illustré, par exemple, par (8) :

(8) Quatre n'est pas plus impair que huit

Ce qui nous amène à parler d'usage "étendu" d'un comparatif, c'est que l'on combine, dans ces formes négatives, un prédicat non-gradable (*être impair*) avec un comparatif. Au simple plan distributionnel, il est indiscutable que c'est bien la négation qui légitime la combinaison d'un comparatif et du non-gradable, et cela s'étend à des exemples plus complexes encore comme :

(9)*Il est plus français que moi pape

(10) Il n'est pas plus français que moi pape

Cet usage étendu vaut pour la forme la plus répandue du comparatif, *pas plus; pas davantage* y est admis, avec une fréquence moindre, sans doute due au fait que *pas davantage* est plus "lourd".

Comment interprète-t-on ces formes étendues?

A première vue, il existe une interprétation préférée commune à tous les usages étendus, qui implique la fausseté des deux phrases sous-jacentes. Cette interprétation est quasiment la seule possible pour les phrases sous-jacentes à prédicat différent, comme (10). Elle est seulement nettement préférée pour les prédicats communs restitués par ellipse comme :

(11) Rostropovitch n'est pas plus américain que Kubrik

Il me semble que l'on emploie cette phrase préférentiellement pour dire qu'aucun des deux n'est américain, mais il n'est sans doute pas exclu qu'on l'utilise pour dire : ils sont, au même titre, américains. Considérons par exemple :

(12) Tu n'es pas plus français que moi. Pourquoi aurais-tu ces privilèges?

Il est possible de tenter une dérivation compositionnelle de cette interprétation. Supposons que pour les gradables, l'attribution du prédicat s'accompagne d'une projection sur une échelle de degrés (voir par exemple Kennedy, 2001).

(13) Pierre est plus grand que Jean
 $d_1(\text{taille, Pierre}) > d_2(\text{taille, Jean})$.

(14) Pierre est moins grand que Jean
 $d_1(\text{taille, Pierre}) < d_2(\text{taille, Jean})$

Pour les prédicats non-gradables, l'attribution de propriété ne s'accompagne pas de cette projection sur des degrés, mais simplement sur deux valeurs (V/F). Dans ce cas une phrase comme : "Pierre est plus français que Jean" ne pourra être bien formée que si *français* est transformé en gradable, soit : Pierre incarne à un degré supérieur à Jean le type du français. Il est typique qu'en phrase *positive*, toute combinaison de *plus que* avec un non-gradable *change* l'interprétation de celui-ci et lui confère une interprétation gradable.

Il me semble très difficile en effet d'utiliser un comparatif positif avec un non-gradable sans le faire changer de catégorie. Il faudrait, par exemple, pouvoir utiliser (15) :

(15) Je suis plus célibataire que toi

pour affirmer que l'on est célibataire à une personne qui ne l'est pas. Sans exclure cette possibilité à titre de jeu, elle me paraît réellement située à la périphérie du système.

Cela permet de confirmer que le comparatif (positif) ne s'applique à un prédicat que si la satisfaction de celui-ci peut se projeter sur une échelle de degrés.

Supposons que les non-gradables ne se projettent que sur deux valeurs, V/F. Que peut signifier la négation d'une comparaison d'inégalité? Simplement que les deux prédicats, pour les individus considérés se projettent sur la même valeur.

Considérons ce qui se passe pour la négation de supériorité des gradables.

(16) Pierre n'est pas plus grand que Jean.

Cela signifie que Pierre est égal ou inférieur à Jean en taille. Pour les prédicats non-gradables, supériorité ou infériorité ne sont pas définis, mais l'égalité l'est. Elle représente le cas où les deux prédicats rendent la même valeur. D'ailleurs, ces prédicats non-gradables sont compatibles avec un comparatif d'égalité :

(17) Pierre est aussi (autant) français que toi

Le point important est ici que *français* n'est pas interprété comme un gradable, mais signifie "avoir la nationalité française".

Pour un gradable, la négation de supériorité signifie un degré inférieur ou égal; pour un non-gradable, la seule option, par définition, est l'égalité. Pour un non-gradable, donc, il est plausible de prédire que la négation de l'inégalité s'interprétera comme l'identité des valeurs de vérité.

(18) Kubrik n'est pas plus américain que Rostropovich

On prédit donc dans ce système d'explication que les deux prédictions, Kubrik est américain/Rostropovich est américain, ont la même valeur de vérité.

Cela semble presque conforme à ce qu'on observe. Ce qui n'est pas prédit, c'est qu'on ait une très nette préférence pour la *fausseté* des deux propositions.

En revanche, on observe la préférence inverse pour la négation du comparatif d'infériorité :

(19) Kubrik n'est pas moins américain que Rostropovich

Une telle phrase s'emploie typiquement pour affirmer que les deux artistes sont américains.

Notre prédiction est également que cette phrase devrait signifier ou que les deux sont vrais, ou que les deux sont faux.

De même, nous prédisons que le comparatif d'égalité devrait s'interpréter simplement par équivalence des valeurs de vérité . Or il est vrai qu'il semble y avoir une nette préférence pour la vérité des deux, comme dans :

(20) Il est autant américain que moi

Le tour peut cependant s'utiliser pour signifier la fausseté des deux propositions

(21) Il est autant pianiste que moi.

Notre système, par conséquent, est peut-être un peu trop puissant en dérivant uniformément l'interprétation "équivalence" des valeurs de vérité, mais dans quasiment tous les cas, s'il y a une nette préférence, ou pour V/V, ou pour F/F, l'autre terme de l'alternative n'est pas complètement exclu.

Il y a par conséquent des avantages à garder ce système général, en laissant inexplicées, peut-être provisoirement, les préférences que nous nous contentons d'enregistrer.

Faisons le point : il existe des emplois étendus de *pas davantage*, *pas plus*, dans lesquels ils modifient des prédicats non-gradables; dans ces emplois on peut dériver compositionnellement l'interprétation "équivalence des valeurs de vérité", même si des préférences pour l'un des deux choix (V/V ou F/F) sont observées.

3. Emplois étendus anaphoriques

On désignera ainsi des emplois où les termes de comparaison sont utilisés dans une phrase simple (elliptique ou non) et établissent un lien à une phrase antérieure.

(22) Marie n'est pas venue. Jeanne non plus/Jeanne pas davantage.

(23) Marie s'est tue. Jeanne n'a pas bronché non plus.

La forme *pas plus* n'est pas très naturelle dans ces contextes.

On observe deux contraintes remarquables :

1. L'antécédent des versions anaphoriques elliptiques doit être une phrase négative, au sens strict, comportant un marqueur négatif (*ne pas, aucun, etc...*). C'est précisément cette contrainte qui permet à ces négations de comparatif d'entrer dans le système des ellipses polarisées dans la série :

- (24) Marie est venue. Pierre non
 Marie n'est pas venue. Pierre oui
 Marie n'est pas venue. Pierre non plus/pas davantage.

2. Les versions anaphoriques sans ellipse imposent une contrainte plus faible sur leur antécédent.

(25) Pierre a refusé. Jean n'a pas davantage accepté/Jean n'a pas non plus accepté.

(26) Pierre avait un pistolet. Jean n'était pas davantage dépourvu d'armes.

(27) Pierre dormait. *Jean n'était pas non plus dépourvu d'armes.

S'il y a bien une contrainte, ce qu'illustre l'impossibilité de (27), et si elle est satisfaite par une phrase à polarité négative, (25) et (26) illustrent que d'autres phrases, certaines comme (26) sans rapport assignable à une négation, peuvent légitimer ce tour.

Pour formuler précisément la contrainte sur les versions anaphoriques sans ellipse, je propose de représenter la structure ainsi : $P_a \# P$ pas d'avantage que P' .

Sur l'exemple (25), on obtient :

P_a	#	P	<i>pas davantage que</i>	P'
Pierre a refusé		Jean a accepté		Pierre a accepté

P_a représente la phrase antécédente : *Pierre a refusé*.

La phrase comportant *pas davantage* est analysée comme la négation d'une comparative: (*Jean a accepté*)_p pas davantage [que (___ a accepté)_{p'}].

P' est une ellipse "interne" à la structure comparative, de même nature que ce que l'on supposerait dans "Pierre n'est pas plus grand", soit : Pierre n'est pas plus grand [que ___ est grand].

Dans la section précédente, une analyse sémantique de ces emplois étendus du comparatif combiné avec la négation a été esquissée.

La contrainte sur la phrase antécédente serait formulable alors de la façon suivante :

(28) $P_a \rightarrow \neg P'$

soit dans l'exemple : *Pierre a refusé* implique que *Pierre a accepté* est faux.

L'exemple (25) illustre la même contrainte :

P_a	#	P	<i>pas davantage que</i>	P'
P. avait un pistolet		J. était dép.d'armes		P. était dep. d'armes

P. avait un pistolet $\rightarrow \neg$ (P. était dépourvu d'armes).

A contrario, l'exemple (26) est mal formé parce que dans la structure, il n'est pas vrai que *Pierre dormait* permette d'inférer la fausseté de *Pierre était dépourvu d'armes*:

P_a	#	P	<i>pas davantage que</i>	P'
P. dormait		J. était dép.d'armes		P. était dep. d'armes

Si nous acceptons cette contrainte pour les phrases non-elliptiques, il est facile de voir qu'elle est satisfaite *a fortiori* par les phrases elliptiques.

Considérons sous ce format (21) :

P_a	#	P	<i>pas davantage que</i>	P'
J. n'est pas venue		Marie (est venue)		J. [est venue]

Le résultat se lit clairement : P_a est la négation de P', donc $P_a \rightarrow \neg P'$

La manière dont on parvient au résultat mérite d'être reprise en détail.

P_a doit être une forme négative, représentable sous la forme : \neg (J.- est venu). Toutes les tournures elliptiques polarisées impliquent que le prédicat de la phrase antécédente est emprunté pour interpréter le segment elliptique, ce qui donne pour la valeur (restituée par ellipse) de P : Marie est venue.

Cette phrase restituée se trouve dans une comparaison négative (*pas davantage*) dont le second membre est à reconstruire en reprenant le prédicat du premier membre (*est venue*) et en opérant une substitution d'argument par emprunt au contexte (*Jean*). Le résultat de ces opérations assez compliquées, et décrites ici très informellement, est que P' sera toujours la négation de P_a .

Si mes observations sont correctes, il y a deux contraintes sur la tournure :

Contrainte générale : $P_{\text{antécédente}} \rightarrow \neg P'$

Contrainte spécifique aux tournures elliptiques : $P_{\text{antécédente}} = \neg P'$

Il est naturel de dériver la contrainte générale du tour lui-même, et la contrainte spécifique d'une propriété spécifique à l'ellipse.

1. La contrainte spécifique aux elliptiques : $P_{\text{antécédente}} = \neg P'$

Supposons que l'on admette la contrainte générale : $P_{\text{antécédente}} \rightarrow \neg P'$. Il semble que la manière dont nous analysons la formation de l'interprétation implique nécessairement que la phrase antécédente soit la négation de P'. Je donne ici seulement l'esquisse de la démonstration. Pour reconstruire P, dépourvu de GV, il est nécessaire d'emprunter celui de la phrase antécédente.

P = **Marie**-GV

La reconstruction de P' empruntera à la phrase antécédente son sujet et l'adjoindra à ce même GV, soit :

Pierre-GV.

Supposons que la phrase antécédente soit : Pierre-GV. Alors il est clair que la contrainte générale ne peut pas être satisfaite : *Pierre-GV* n'implique pas \neg *Pierre-GV*!

En revanche, la seule phrase antécédente capable de transmettre son GV et de satisfaire la contrainte est \neg *Pierre-GV*, car dans ce cas, nous avons bien : $P_{\text{antécédente}} \rightarrow \neg P'$.

Telle est la ligne de démonstration que je souhaiterais poursuivre en l'appuyant sur une théorie plus explicite de l'ellipse.

2. La contrainte $P_{\text{antécédente}} \rightarrow \neg P'$.

Elle représente, dans notre hypothèse, la contrainte générale sur les comparatifs négatifs anaphoriques.

Essayons d'abord de considérer ce qui se passe en général dans les constructions comparatives incomplètes. Une construction comparative standard est souvent privée de ce qui suit habituellement *que*, et cet élément doit être emprunté au contexte :

(29) Jean est de taille moyenne. Pierre est plus grand.

Le contexte doit fournir un terme que l'on puisse interpréter comme X dans une structure de type : *Pierre est plus grand que X*.

Mais cela ne suffit pas. Les successions suivantes ne sont pas parfaitement naturelles

(30) Marie est française. ?Pierre est plus grand.

(31) Marie est française. Pierre est plus grand qu'elle.

Pour que le second terme d'une comparaison soit restituable à partir du contexte sans avoir à être nécessairement exprimé dans la phrase comparative, il faut que la phrase antécédente prête au second terme de la comparaison une propriété *comparable* à celle qui est exprimée dans la phrase elliptique; c'est ce qui est réalisé en (29) supra.

Transposons ces contraintes au cas d'un usage étendu:

Pierre n'est pas davantage français.

La phrase antécédente doit fournir le second terme X de la comparaison, soit :

Pierre n'est pas d'avantage français que X

Une phrase antécédente quelconque mentionnant un individu devrait faire l'affaire. La succession sera d'autant plus naturelle que cette phrase attribuera à l'individu une propriété "comparable". Ainsi, les contraintes générales sur la comparaison devraient rendre acceptable la succession :

(32) Marie est apatride. *Pierre n'est pas davantage français.

(33) Marie est française. *Pierre n'est pas davantage français.

Marie fournit X, et *être apatride*, ou mieux *être français* est une propriété tout à fait comparable à *être français*.

On a ici épuisé les contraintes qui pourraient être déduites de la nature comparative du tour, et sans parvenir à le contraindre suffisamment pour ne produire que les successions acceptables comme en témoigne l'impossibilité de (33).

La conséquence logique que l'on doit en tirer est que la contrainte $P_{\text{antécédente}} \rightarrow \neg P'$ est une contrainte directement héritée du type particulier de comparaison considéré, et tout particulièrement du fait qu'il s'agit de l'usage *étendu* d'une comparaison à un prédicat non gradable. Cette contrainte est propre aux comparatifs étendus.

Pour tenter une explication, essayons de voir quel est l'effet de cette contrainte, à quoi elle sert. En réalité, l'effet d'une contrainte comme $P_a \rightarrow \neg P'$ a pour effet de fixer nécessairement la valeur de vérité de la phrase comparative à la valeur Faux. Si en effet on admet que la vérité de P_a garantit la fausseté de P' , le comparatif impliquant l'identité des valeurs de vérité, il est clair que P est faux.

Considérons par exemple la succession :

(34) Marie est espagnole. Pierre n'est pas davantage français.

La sémantique de la tournure anaphorique est par hypothèse celle que nous observons sur les phrases non anaphoriques :

(35) Pierre n'est pas davantage français que Marie

La prédiction que nous avons faite pour les constructions comparatives (non anaphoriques) est que (35) implique seulement que les deux phrases : *Pierre est français* et *Marie est française* ont même valeur de vérité. En principe, les deux peuvent être vrais, ou les deux faux. Il n'est pas impossible de l'utiliser, par exemple, pour dire que Marie est tout aussi française que Pierre. Or l'effet de la contrainte sur les anaphoriques, satisfaite en (34), est de fixer la valeur de vérité des deux phrases à Faux.

Nous avons choisi à dessein, avec (34) un exemple qui se prête à discussion, car en principe, on peut être espagnol et français.

Marie est espagnole. Elle est également française par son mariage.

Mais il me semble que l'interprétation retenue dans l'interprétation de la succession (34) est que Marie n'est pas française. Une situation typique d'usage serait le scénario suivant : Marie et Pierre veulent accomplir une démarche pour laquelle la nationalité française est requise. Dans ce cas la succession suivante serait me semble-t-il très bizarre :

(36) Marie est espagnole. Pierre n'est pas davantage français. Marie étant également française par son mariage,

Notre explication sous-jacente est que l'effet de la contrainte générale est de fixer la valeur de vérité de la tournure anaphorique à la valeur Faux, et que c'est cet effet qui explique son existence.

Pour résumer :

(37) Tu n'es pas davantage français que moi
tour comparatif étendu, non anaphorique est ambigu : il s'emploie (préférentiellement) pour dire que nous ne sommes pas français, ou pour dire que nous le sommes au même titre.

(38) Tu n'es pas davantage français
est la même tournure sous forme anaphorique. Elle ne s'emploie que si la phrase antécédente implique la fausseté de *X est français*, X étant l'élément comparé. Le résultat est que la tournure anaphorique voit son interprétation fixée à la valeur Faux, alors que pour la tournure non anaphorique, les deux options restent en principe ouvertes.

De très nombreuses questions restent posées, toutes subordonnées à la suivante : pourquoi les tournures anaphoriques ne s'accommodent-elles pas de l'ambiguïté (théorique) des tournures complètes?

Je suggère, à titre de pure spéculation, deux hypothèses :

En raison de sa complexité de traitement ("processing"), un tour anaphorique réduit les possibilités interprétatives, et se limite à l'option qui est très nettement préférée dans les tours non anaphoriques (en l'occurrence à la valeur faux). On notera aussi que l'interprétation générale que nous donnons de ce tour, revient à lui donner la sémantique théorique d'une implication (les deux phrases sont vraies toutes deux, ou elles sont fausses), ce qui en théorie, ne tranche pas quant à leur valeur de vérité. Mais il est également très clair que dans l'usage, on ne peut employer les versions non anaphoriques que si la valeur de vérité du second élément du tour est tout à fait évidente pour les locuteurs.

(39) Il n'est pas plus chimiste que moi pape
ne s'emploie que si vous savez que je ne suis pas pape.

On pourrait en tirer l'idée que si on a affaire à un tour anaphorique, donc si on doit travailler dans un système à deux termes, le premier, requis par une servitude grammaticale (anaphore), doit aussi fournir la clé du système, c'est-à-dire, en l'occurrence fixer sa valeur de vérité à faux: c'est ce qu'exprime la contrainte (28), en stipulant que la vérité de la phrase antécédente doit impliquer que les deux phrases mises en comparaison sont fausses. On peut ici invoquer la nécessité que les deux phrases soient réunies par une relation de discours particulière, la phrase antécédente servant à "résoudre" l'indétermination théorique de la phrase anaphorique.

Toutes ces remarques gardent un caractère hautement spéculatif et nous ne prétendons, sur ce point particulier, à rien d'autre qu'à suggérer des pistes de travail.

La suite du travail consistera, comme nous l'avons indiqué en ouverture, à établir que cette analyse de *pas davantage* offre les bases d'une analyse correcte de *non plus*.

Références :

Amsili, P. (1994) : *Calcul de la présupposition temporelle en français : le cas du terme présuppositionnel « ne... plus »* , Thèse, IRIT, Toulouse.

Corblin, F., Tovenà, L. (2003) : "L'expression de la négation dans les langues romanes " , *Les langues romanes : problème de la phrase simple*, D. Godard, ed., CNRS éditions, (279-242).

Foulet, L. (1946) : "Le plus quantitatif et le plus temporel " , *Etudes romanes dédiées à Mario Roques*, , Droz, Genève, (131-140).

Gardent, C. (1996) : "Anaphores parallèles et techniques de résolution", *Langages* 123, pp.75-99.

Kennedy, C. (2001) : "Polar opposition and the ontology of 'degrees'" , *Linguistics and Philosophy* 24, (33-70).

Muller, C. (1991) *La négation en français: syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Droz, Genève.

